

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

En vigueur au 30/06/2026

ACTEUR DES MARCHES FINANCIERS : CRÉDIT AGRICOLE LIFE INSURANCE EUROPE («CALI EUROPE») - 222100RHVHGHNBQ4VV91

Résumé :

Crédit Agricole Life Insurance Europe prend en considération les Principales Incidences Négatives (« PIN ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de CALI Europe.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

CALI Europe ne dispose pas de filiale(s) durant la période de référence.

CALI Europe s'inscrit dans le projet sociétal du groupe Crédit Agricole en axant sa stratégie RSE sur les 3 priorités suivantes au travers de ses trois métiers d'Assureur, Investisseur et Entreprise responsable :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, CALI Europe, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Principales Incidences Négatives considérées et approche de CALI Europe :

CALI Europe prend en compte les principales incidences négatives (18 PIN obligatoires) applicables aux investissements dans des sociétés à travers les indicateurs suivants :

- Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement : Émissions de gaz à effet de serre (« GES »), Biodiversité, Eau, Déchets
- Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
- Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux : Environnemental, Social
- Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobilier : Combustibles fossiles, Efficacité énergétique

En complément des PIN obligatoires, les deux PIN optionnelles suivantes ont également été sélectionnées par CALI Europe :

- Émissions de gaz à effet de serre : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
- Droits de l'homme : Absence de politique en matière de droits de l'homme

Périmètre couvert par la présente déclaration :

Étant donné la nature de ses opérations, CALI Europe est investi dans des actifs mobiliers et immobiliers au travers de supports à taux garanti supports libellés en euros et en dollars) ainsi qu'au travers des supports en unités de comptes (Fonds internes dédiés, collectifs, spécialisés et externes). Cette déclaration tient compte des investissements dans tous les types de supports dont la répartition, le taux de couverture et les sources de données sont répartis tels que présenté dans le tableau ci-dessous :

Type de Support	Supports	% des encours au 31/12/2025	Fournisseur de données
Taux garanti et fonds propres	Fonds € réassuré, Fonds en dollars fonds propres	38%	Clarity AI
Unités de compte	Fonds dédiés, collectifs, spécialisés, externes	62%	Clarity AI
Total		100%	

Supports à taux garanti et fonds propres :

CALI Europe s'appuie sur l'expertise de Predica et d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans ses investissements. Cette approche comprend :

- D'une part, la mise en œuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- D'autre part, la sélection d'émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur respectif selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, CALI Europe renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique.

Supports en unités de compte :

Pour les supports en unités de compte, CALI Europe s'appuie sur la mise à disposition de données des gestionnaires externes des fonds d'investissements investis à travers les supports éligibles à ses produits d'assurance.

Il est à noter que pour les fonds d'investissements sous-jacents répondant à la définition de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR, les informations sur les principales incidences négatives sont disponibles auprès des sociétés de gestion (prospectus/documentations précontractuelles et périodiques).

Evolution de la couverture de la présente déclaration par rapport à l'exercice précédent

Pour la période de référence 2025, le taux de couverture global en PIN est de 94% et inclut tous les supports investis par CALI Europe.

Approbation de ce rapport

Les politiques de prise en compte des incidences négatives décrites ci-après ont été approuvées par le Conseil d'Administration le 19/06/2026.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D’INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

A) TABLEAU 1 : INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Incidences négatives sur la		Mesure				es, mesures prévues et cibles définies pour la période de vente (ons e) et f) pour plus informations)
CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L’ENVIRONNEMENT						
gaz à effet de	de GES	GES de niveau 1 – tCO ₂ eq	46 553	85 941	erture : 76,16% (73,84% en 2024) 21,20 % d’émissions de GES de niveau 1 par rapport à	es, mesures prévues : : Thème d’engagement sur la transition vers une économie bas dit Agricole Assurances s’engage à développer ses nts dans les énergies renouvelables entre 2020 et 2025 pour i financement d’une capacité installée de 14 GW d’ici 2025 (soit tion annuelle moyenne de plus de 5 millions de foyers français). contribution de Crédit Agricole Assurances permet d’atteindre installée totale de 17,3 GW. ce de critères liés à la transition énergétique dans la n des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur sation du droit de vote comme escalade en cas d’incidences tables u score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de appliqué lors de la sélection des actifs éligibles es : de Crédit Agricole Assurances aux objectifs Net Zero de Crédit
		GES de niveau 2 – tCO ₂ eq	67 730	67 632	erture : 76,16% (73,84% en 2024) ,13% d’émissions de GES de niveau 2 par rapport à	
		GES de niveau 3 – tCO ₂ eq	592 059	244 465	erture : 71,37 % (70,38% en 2024) 2,36 % d’émissions de GES de niveau 3 par rapport à	
		ales de GES – tCO ₂ eq	789 909	482 918	erture : 71,31 % (70,33% en 2024) 6,24 % d’émissions de GES tous niveaux confondus	

Incidences négatives sur la		Mesure				Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de vente (ons e) et f) pour plus informations)
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone – tCO ₂ eq/€m investi	606	344	▪ Taux de couverture : 71,31 % (70,33% en 2024) ▪ Tendance : +76,16 % d’empreinte carbone	▪ Mesures prises, mesures prévues : ▪ <u>Engagement</u> : Thème d’engagement sur la transition vers une économie bas carbone ▪ <u>Vote</u> : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d’incidences négatives notables ▪ <u>Intégration du score ESG</u> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG appliqué lors de la sélection des actifs éligibles ▪ Cibles définies : ▪ Crédit Agricole Assurances s’engage à réduire de 50% l’empreinte carbone de ses investissements cotés en actions et obligations de sociétés entre 2019 et 2029.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO ₂ eq/€m de revenus	2 121	1 176	▪ Taux de couverture : 71,35 % (70,48% en 2024) ▪ Tendance : +80,36 % d’intensité de GES	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Engagement</u> : Thème d’engagement sur la transition vers une économie bas carbone ▪ <u>Vote</u> : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d’incidences négatives notables ▪ <u>Intégration du score ESG</u> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG appliqué lors de la sélection des actifs éligibles
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d’investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – %	8,27%	5,29%	▪ Taux de couverture : 64,42% (64,22% en 2024) ▪ Tendance : +2,98 % d’exposition	▪ Mesures prises, mesures prévues : ▪ <u>Engagement</u> : Thème d’engagement sur la transition vers une économie bas carbone ▪ <u>Vote</u> : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d’incidences négatives notables ▪ <u>Politique d’exclusion</u> : Inclus dans la politique d’exclusion
	5. Part de consommation et de production d’énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d’énergie des sociétés bénéficiaires d’investissement qui provient de sources d’énergie non renouvelables,	Consommation 70,10%	Consommation 71,99%	▪ Taux de couverture : 66,49% (65,16% en 2024) ▪ Tendance : -1,89 %	

Incidences négatives sur la		Mesure				Mesures, mesures prévues et cibles définies pour la période de vente (ons e) et f) pour plus informations)
		par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie – %	Production 51,38%	Production 25,39%	▪ Taux de couverture : 28,07% (29,88% en 2024) ▪ Tendance : +25,99 %	liée au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels ▪ Cibles définies : ▪ 4 critères d'exclusion : ▪ Exclusion des émetteurs réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires ou produisant 70 millions de tonnes et plus de charbon par an (extraction minière) ; ▪ Émetteurs produisant de l'électricité, dès lors que les revenus provenant d'électricité produite à partir de charbon représentent plus de 50 % des revenus issus de cette activité ; ▪ Émetteurs dont le chiffre d'affaires provenant directement (extraction) ou indirectement (production d'électricité) du charbon représente au total entre 20 % et 50 % du chiffre d'affaires total de l'émetteur ; ▪ Acteurs développant ou projetant de développer de nouvelles capacités utilisant le charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ▪ Sortie dès 2023 des émetteurs dont le chiffre d'affaires "charbon" est supérieur à 5 % pour l'ensemble des investissements détenus en direct, c'est-à-dire les actifs cotés et non cotés, effectués au titre des fonds euros et des fonds propres.
6. Intensité de	Consommation d'énergie					▪ Mesures prises, mesures prévues :

Incidences négatives sur la		mesure				es, mesures prévues et cibles définies pour la période de vante (ons e) et f) pour plus informations)
	consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique – GWh/€m de revenus	Secteur A -Agriculture, sylviculture et pêche			▪ <u>Engagement</u> : Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone ▪ <u>Intégration du score ESG</u> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG appliqué lors de la sélection des actifs éligibles ▪ Cibles définies : ▪ Développer l'engagement dans les Énergies renouvelables ▪ Réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement cotés en actions et obligations corporate (dans le cadre de la méthodologie NetZero Asset Owner Alliance, NZAOA) ▪ Favoriser et valoriser les investissements ayant un impact permettant l'accès au logement, au numérique, à la santé, etc. au plus grand nombre
			0,01	0,00	▪ Taux de couverture : 8,06 % (9,99% en 2024) ▪ Tendance : +580%	
			Secteur B –Industries extractives			
			0,12	0,03	▪ Taux de couverture : 23,63% (34,03% en 2024) ▪ Tendance : +261%	
			Secteur C – Industries manufacturières			
			0,12	0,06	▪ Taux de couverture : 40,15% (45,93% en 2024) ▪ Tendance : +85%	
			Secteur D –Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné			
			0,20	0,05	▪ Taux de couverture : 30,71 % (32,53% en 2024) ▪ Tendance : +314%	
			Secteur E –Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution			
			0,01	0,00	▪ Taux de couverture : 12,03 % (14,12% en 2024) ▪ Tendance : +530%	
			Secteur F –Construction			
			0,03	0,00	▪ Taux de couverture : 25,77 % (28,03% en 2024) ▪ Tendance : +2440%	

Incidences négatives sur la		Mesure				es, mesures prévues et cibles définies pour la période de vante (ons e) et f) pour plus informations)
			Secteur G – Commerce ; réparation d’automobiles et de motocycles			
			0,01	0,00	▪ Taux de couverture : 29,66 % (35,51% en 2024) ▪ Tendance : +494%	
			Secteur H – Transport et entreposage			
			0,04	0,01	▪ Taux de couverture : 30,48 % (32,40% en 2024) ▪ Tendance : +189 %	
			Secteur L – Activités immobilières			
			0,02	0,00	▪ Taux de couverture : 25,06 % (28,56% en 2024) ▪ Tendance : +347%	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – %	1,38 %	1,54%	▪ Taux de couverture : 62,85 % (62,63% en 2024) ▪ Tendance : -0,16 %	▪ Mesures prises, mesures prévues : ▪ Engagement : Thème d’engagement sur la préservation du capital naturel ▪ Vote : Utilisation du droit de vote comme escalade en cas d’incidences négatives notables ▪ Suivi des controverses : Dépistage au sein d’un large univers d’émetteurs, en tenant compte des niveaux d’alertes relatives à la biodiversité et l’utilisation des sols ▪ Intégration du score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG appliqué lors de la sélection des actifs éligibles ▪ Cibles définies : ▪ Le groupe Crédit Agricole est signataire d’une Déclaration sur la biodiversité et le capital naturel avec les priorités suivantes : · Evaluer les impacts et risques matériels liés à la perte de nature sur les activités : Participation à deux pilotes de la Taskforce on Nature-Related

Incidences négatives sur la		Mesure				Mesures prévues et cibles définies pour la période de vente (ons e) et f) pour plus informations)
						Financial Disclosures (TNFD) - Intégrer des critères liés à la nature et la biodiversité dans les politiques sectorielles - Mobiliser des ressources financières pour des activités bénéfiques à la nature - Soutenir des actions collectives contre le déclin de la nature et des services écosystémiques - Réduire l'empreinte de fonctionnement et favoriser la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi	0,46	0,15	Taux de couverture : 36,06 % (30,66% en 2024) Tendance : +207%	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : <u>Engagement</u> : Thème d'engagement sur la préservation du capital naturel <u>Suivi des controverses</u> : Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatives à la biodiversité et aux déchets <u>Intégration du score ESG</u> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG appliqué lors de la sélection des actifs éligibles
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi	42	41	Taux de couverture : 72,35 % (- 68,18 % en 2024) Tendance : +2,44 %	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : <u>Engagement</u> : Thème d'engagement sur la préservation du capital naturel <u>Suivi des controverses</u> : Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatives aux émissions toxiques, aux rejets et aux déchets <u>Intégration du score ESG</u> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG appliqué lors de la sélection des actifs éligibles

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – %	3,25 %	1,53 %	▪ Taux de couverture : 62,78 % (62,63% en 2024) ▪ Tendance : +1,73%	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Exclusion</u> : Sont exclus les émetteurs qui violent, de manière répétée et sérieuse, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial, sans action corrective crédible. ▪ <u>Engagement</u> : Thème d'engagement sur la cohésion sociale ▪ <u>Vote</u> : Utilisation du droit de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées ▪ <u>Suivi des controverses</u> : Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations – %	0,45 %	0,39 %	▪ Taux de couverture : 73,76 % (72,29% en 2024) ▪ Tendance : +0,06 %	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Engagement</u> : Thème d'engagement sur une gouvernance forte pour le développement durable. ▪ <u>Vote</u> : Utilisation du vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées ▪ <u>Suivi des controverses</u> : Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux politiques publiques et aux incidents de gouvernance.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements – %	20,32 %	9,46 %	▪ Taux de couverture : 54,46 % (49,70% en 2024) ▪ Tendance : + 10,86 %	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Engagement</u> : Thème d'engagement sur la cohésion sociale ▪ <u>Vote</u> : Thème prioritaire de la politique de vote sur la cohésion sociale ▪ <u>Suivi des controverses</u> : Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux relations de travail et la gestion des employés

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes / hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres – %	37,72%	26,48 %	▪ Taux de couverture : 74,06 % (72,15% en 2024) ▪ Tendance : + 11,24 %	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Engagement</u> : La généralisation de la mixité fait partie de la politique d'engagement via le lancement en 2020 du 30% Club France Investor Group dont Amundi est devenu co-président ▪ <u>Vote</u> : Politique de vote sur les entreprises aux pratiques sociales controversées
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées – %	0,01 %	0,0 %	▪ Taux de couverture : 66,6 % (66,57% en 2024) ▪ Tendance : +0,01%	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Politique d'exclusion</u> : Les armes controversées sont exclues conformément à la politique d'exclusion des armes. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, Amundi peut dialoguer avec certains émetteurs pour confirmer ou non leur exposition à des armes controversées. ▪ <u>Vote</u> : Utilisation du droit de vote comme escalade sur les entreprises aux pratiques sociales controversées

B) INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnemental	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement – tCO ₂ eq/€m PIB	159	23	▪ Taux de couverture : 22,78 % (21,00% en 2024) ▪ Tendance : + 591%	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Intégration du score ESG</u> : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation souverain ESG appliqué lors de la sélection des actifs éligibles.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national – valeur absolue et valeur relative en %	5,67 4,66%	6 4,88%	▪ Taux de couverture : 9,24 % (6,28% en 2024) ▪ Tendance : -5,5%	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Exclusion</u> : Les pays figurant sur la liste des sanctions de l'Union européenne (UE) assorties d'une sanction consistant en un gel des avoirs et un indice de sanction au plus haut niveau (prenant en compte les sanctions des Etats-Unis et de l'UE) sont exclus, après examen formel et validation par le Comité de notation d'Amundi.

C) INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles – %	NA	NA	Part d'actif non significative sur le périmètre analysé	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Intégration au score ESG</u> : la thématique pollution est intégrée dans la notation ESG
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique %	NA	NA	Part d'actif non significative sur le périmètre analysé	▪ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ▪ <u>Intégration au score ESG</u> : le niveau de performance énergétique est pris en compte dans la notation ESG

D) TABLEAU 2 : INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT, SUPPLEMENTAIRES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris – %	58,84%	46,54%	" Taux de couverture : 79,10 % (79,83% en 2024) " Tendance : + 26,43 %	■ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ■ Engagement : Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone ■ Vote : Exigence de critères liés à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables ■ Intégration du score ESG : Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG appliqué
Droits de l'homme	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme – %	8,42 %	6,71 %	" Taux de couverture : 74,57% (73,46% en 2024) " Tendance : + 25,48 %	■ Mesures prises, mesures prévues et cibles définies : ■ Intégration du score ESG : Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG appliqué ■ Suivi des controverses : Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC

E) DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, CALI Europe, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

CALI Europe s'appuie majoritairement sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans ses investissements. Cette approche comprend :

- D'une part la mise en œuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- D'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, CALI Europe renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique.

Objectifs

Définir des objectifs pour les différents indicateurs des principales incidences négatives, alignés sur des scénarios scientifiques, reste un défi.

Le suivi de ces indicateurs reste récent et compte tenu du large éventail de classes d'actifs et de régions du monde dans lesquelles CALI Europe investit, nous ne disposons pas encore des cadres analytiques et des données nécessaires permettant de définir des objectifs pour chaque principale incidence négative.

CALI Europe, le groupe Crédit Agricole Assurances et ses partenaires, dont Amundi, continuent à faire évoluer leur approche concernant les principales incidences négatives dans les années à venir, en fonction des scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de leurs clients.

Méthodologies et source des données

Principes généraux

Clarity AI a développé une méthodologie sur mesure pour chacune des principales incidences négatives, selon les définitions exactes du régulateur. Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Clarity AI prend en compte dans son évaluation uniquement le poids du portefeuille applicable.

Pour le calcul des PAI, Clarity AI peut faire utilisation de la valeur d'entreprise ou, le cas échéant, du chiffre d'affaires, en accord avec la définition de chaque indicateur. Les deux mesures sont considérées en millions d'euros, comme l'exige la réglementation.

La réglementation définit la valeur d'entreprise comme « la somme, à la fin de l'exercice, de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et de la valeur comptable de la dette totale et des participations ne donnant pas le contrôle, sans déduction des liquidités ou équivalents de liquidités ». Clarity AI considère la valeur d'entreprise avec liquidités (EVIC), alignée sur cette définition.

Limites méthodologiques et marge d'erreur

Les limites de la méthodologie de Clarity AI sont liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données et la mises à jour de ces dernières. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG.

Dans certains cas, les entreprises investies ne divulguent pas toutes les informations requises pour le calcul des principales incidences négatives et une estimation ad hoc précise ne peut être effectuée, pour cette entreprise, sur une mesure particulière. En conséquence, Clarity AI peut supposer que l'entreprise manquante correspond globalement au profil des actifs restants dans le portefeuille, pour lesquelles des informations sont disponibles. Cela garantit que des données inconnues ne faussent le portefeuille à la hausse ou à la baisse, car les mesures moyennes du portefeuille restent inchangées.

CALI Europe recommande aux lecteurs de faire preuve de prudence et de tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

Les différentes approches selon la couverture des données

La couverture des données peut être inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Pour garantir un bon niveau de précision et de couverture, Clarity AI privilégie la déclaration des principales incidences négatives au niveau de l'entreprise. Cependant ils peuvent utiliser les données des sociétés mères, lorsque la couverture au niveau de l'entreprise pour des indicateurs spécifiques n'est pas suffisante, comme le suggèrent les directives réglementaires. Lorsque les données de l'organisation mère la plus proche ne sont toujours pas suffisantes, Clarity AI recherche d'autres sociétés mères dans la structure de l'organisation. Avec cette approche, Clarity AI vise à augmenter sa capacité de reportings, tout en maintenant un alignement avec les exigences réglementaires.

Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives

CALI Europe a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

- Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG de CALI Europe telles que décrites dans les politiques globales
- La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

Sources de données : Fournisseurs de données utilisés exclusivement pour les principales incidences négatives.

Entité	Agence
Entreprises	Clarity AI
Souverain et supranationaux	

Pour les actifs immobiliers

- La collecte des données est réalisée directement auprès de nos principales parties prenantes (gestionnaires de bien, locataires, gestionnaires techniques, ...).
- La collecte des consommations d'énergie est réalisée auprès de chaque locataire des actifs immobiliers sous gestion via un prestataire dédié.

Les sources de données pourront être révisées à l'avenir et inclure davantage de fournisseurs de données.

E) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

En tant qu'entité appartenant au Groupe Crédit Agricole Assurances, CALI Europe s'inscrit pleinement dans sa politique ESG Climat, elle-même alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En ligne avec les exigences du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)), ces rapports détaillent la façon dont sont identifiés et quantifiés les impacts que pourrait avoir un événement extérieur dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance sur le rendement des produits gérés par les entités du Groupe Crédit Agricole Assurances. Ils détaillent également l'empreinte carbone des portefeuilles de Crédit Agricole Assurances.

Les politiques ESG de CALI Europe sont détaillées dans le rapport ESG Climat 2024 du Groupe Crédit Agricole Assurances publié sur le site <https://www.cali-europe.com/>.

Biodiversité

Le groupe Crédit Agricole s'engage à agir en faveur de la nature et la biodiversité en lien avec notre Engagement Sociétal. Crédit Agricole S.A. a identifié cinq axes prioritaires pour répondre à cette problématique majeure :

- Evaluer les impacts et risques matériels liés à la perte de nature sur nos activités ;
- Intégrer des critères liés à la nature et la biodiversité dans les politiques sectorielles ;
- Mobiliser des ressources financières pour des activités bénéfiques à la nature ;
- Soutenir des actions collectives contre le déclin de la nature et des services écosystémiques ;
- Réduire notre empreinte de fonctionnement et favoriser la biodiversité.

La déclaration sur la biodiversité et le capital naturel est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/responsable-et-engage/notre-strategie-rse-etre-acteur-d-une-societe-durable/nos-positions/2023/declaration-sur-la-biodiversite-et-le-capital-naturel>

En 2023, Crédit Agricole S.A., Amundi et Crédit Agricole CIB ont participé à deux pilotes de la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) afin de tester le processus LEAP et fournir des commentaires sur le cadre de reporting proposé aux institutions financières.

Crédit Agricole S.A., Amundi et Crédit Agricole CIB ont effectué ces premiers pilotes sur un échantillon d'entreprises du secteur agri-agroalimentaire présents dans nos portefeuilles de financement et d'investissement.

- 2023 [Pilote TNFD sur l'agri-food](#) avec Iceberg Data Lab et I Care
- 2023 [Pilote TNFD sur l'agriculture et la pêche](#) avec UNEP FI et CDC Biodiversité

F) RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

CALI Europe, à travers le groupe Crédit Agricole Assurances a rejoint des initiatives de place afin de témoigner de son engagement. Aujourd'hui, cet engagement se concrétise aussi par l'obtention de labels et de récompenses décernés par des organismes indépendants.

	Assureur responsable	Investisseur responsable	Entreprise responsable
Initiatives rejointes	- Signataire de la Charte RSE des assureurs de la France Assureurs, renouvelée en 2018; - Signataire des Principes pour une assurance durable (PSI) depuis 2021 ; - Membre de la Net-Zero Insurance Alliance (NZIA) depuis 2022	- Signataire des Principes pour l'investissement Responsable (PRI) depuis 2011; - Signataire de la Tobacco-Free Finance Pledge en 2020; - Membre de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) depuis 2021; - Membre du Cercle des Investisseurs Institutionnels de Novethic	- Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003 ; - Signataire de la Charte de la Diversité depuis 2008 ; - Signataire de la charte des achats responsables depuis 2010 ; - Partenaire de la Chaire "Transitions Démographiques, Transitions Economiques" lancé par Jean-Hervé Lorenzi; - Signataire de la Charte de la Mixité depuis 2018 ; - Adhérent à l'Admical – Réseau de Mécènes.
Labels et récompenses	242 unités de compte proposées au client par Predica ont reçu le label "ISR" label, 17 ont le label GrennFin et 10 le label Finansol.	Prix "Global Invest Sustainable Insurance company of the year" remis par l'AGEFI en 2018	- Prix Argus d'or "Entreprise citoyenne" 2019 pour Stop Illettrisme; - Prix Argus d'or "Entreprise citoyenne" en 2021 pour CSolidaire.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. a défini trois objectifs à horizon 2030 au regard de la réduction de son empreinte de fonctionnement sur une méthodologie basée sur le GHG Protocol et alignée avec une limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C d'ici 2100, en accord avec les recommandations de la Science-Based Target initiative (SBTi).

I) COMPARAISON HISTORIQUE

L'année 2025 constitue la quatrième année d'analyse. Les tableaux 1 et 2 présentent les PIN pour l'année 2025 et l'année précédente 2024, l'évolution du pourcentage de couverture des actifs et la tendance observée pour chaque indicateur.

Les variations significatives observées entre 2024 et 2025 sur certains indicateurs PAI (notamment émissions de GES, empreinte carbone, intensité GES) s'expliquent principalement par des évolutions méthodologiques et une amélioration de la qualité des données, plutôt que par une dégradation du profil ESG du portefeuille.

En 2025, la méthodologie de calcul a été ajustée afin de rapporter les indicateurs aux seuls encours couverts par des données ESG, et non plus à l'ensemble des encours. Cette évolution permet de mieux refléter l'exposition réelle du portefeuille, mais entraîne mécaniquement une hausse des indicateurs. En parallèle, la transparence des données a été renforcée, notamment sur les fonds.

Cela a abouti à une amélioration du taux de couverture, notamment via la transposition des actifs sous-jacents, qui est désormais prise en compte dans le calcul des indicateurs.

Dans ce contexte, les comparaisons entre 2024 et 2025 doivent être interprétées avec prudence, les évolutions observées traduisant avant tout une amélioration de la transparence du reporting ESG.